



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GREVILLE HAGUE DU 19 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze octobre deux mille quinze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier LE BEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier LE BEL, Hubert DUBOST, Christelle HÉLYE, Marie KIRCHNER, Nathalie FAGNENT, Georges DOUAT, Dalila BRISSET, Michael TARDIF, Éric HUREL, Yves SIMON, Serge LESVENTES, Céline OLIVIER

Sophie BONNISSANT a donné procuration à Dalila BRISSET,

Jean LECOSTEY a donné procuration à Hubert DUBOST,

Excusé: NEANT

Marie KIRCHNER a été désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion précédente.

1) APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP')

M. Hubert DUBOST présente au conseil municipal l'agenda d'accessibilité programmée des ERP (Etablissements recevant du Public) soumis à travaux pour être aux normes d'accessibilité : aux personnes handicapées et à mobilité réduite, aux personnes avec un handicap visuel ou auditif, par ordre de priorité, dans les années à venir :

- 1- Mairie : une rampe d'accès a été réalisée, reste à poser des bandes rugueuses au niveau des marches, travaux prévus en 2016,
- 2- Eglise : l'accès en béton lavé a été réalisé en 2015, travaux prévus 2017 : place de stationnement pour handicapés à matérialiser au sol.
- 3- Salle du clos Millet : travaux prévus en 2017 : accès extérieur ; voir pour accès salle de l'étage,
- 4- Bibliothèque : travaux prévus en 2018 : inclinaison de la rampe d'accès à mettre aux normes.
- 5- Salle des fêtes : travaux prévus en 2019, place de stationnement handicapé, largeur de portes à modifier, sanitaire handicapé à revoir,
- 6- Vestiaires de football : travaux prévus en 2020, accès à revoir et place de stationnement handicapé à matérialiser au sol.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cet agenda.

2) PRESENTATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRE

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation de la république) a pour objectif de renforcer les intercommunalités,

Le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) constitue la base de réflexion des collectivités, concernées par les propositions de modification. Ces collectivités disposent de 2 mois à compter de sa

notification pour se prononcer par voie de délibérations (art. L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales), le silence gardé au-delà valant avis favorable.

Monsieur le maire expose que la loi précitée du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales précise qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'État dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant la Manche a été présenté le 30/09/2015 aux membres de la commission, par Mme la Préfète.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi précitée, ce projet a été adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale.

Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui disposera d'un délai de 4 mois pour donner son avis et pourra être amenée à amender le projet, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres.

Mme la Préfète de la Manche propose de découper le département en 5 communautés de Communes:

La presqu'île du Cotentin,

Le bocage St Lois,

La cote des Havres du Coutançais

Le pays de la baie du Mont St Michel

L'EPCI « Granville Terre et Mer »

Pour le Cotentin, la fusion se ferait entre les communautés de commune suivantes:

CC La Hague

CC Douve et Divette

CC des Pieux

CC de la Cote des Isles

CC de la Vallée de l'Ouve

CC Cœur du Cotentin

CC du canton de Montebourg

CC du Val de Saire

CC du canton de St Pierre Église

CC de la Saire

CC Baie du Cotentin

et l'adhésion de la commune nouvelle de Cherbourg-En-Cotentin concomitante à cette nouvelle entité (au statut de communauté d'agglomération).

Les enjeux mis en avant sont :

- enjeux du développement économique autour des énergies, du tourisme, du nautisme, de la pêche, de l'agroalimentaire et de l'agriculture.
- enjeux de l'interdépendance des bassins de vie (rural/urbain, habitat, infrastructures de communication, d'éducation, sanitaires et sociales, de loisirs...).
- enjeux de solidarité financière: coexistence de communautés de communes « industrielles » et « rurales » au sein d'un territoire à forte identité, le Cotentin.

Cette fusion représente une population globale de 205000 habitants: 250 délégués seront élus pour assurer le fonctionnement de cette nouvelle entité.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet de Mme la Préfète avant le 10/12/2015.

Considérant que plusieurs interrogations restent en suspens, notamment:

[Tapez ici]

1) Pourquoi la proposition soumise à Mme la Préfète de regrouper 4 intercommunalités n'a-t-elle pas été retenue:

CC La Hague

CC Douve et Divette

CC des Pieux

CC de la Cote des Isles

2) Quel sera le fonctionnement de ce nouvel EPCI,

3) Quelles seront les conséquences d'une telle fusion au niveau fiscal et humain.

Afin de permettre à chacun d'appréhender au mieux ce sujet, M le Maire propose de laisser un temps de réflexion aux membres du conseil municipal et de mettre cette question à l'ordre du jour de la séance de conseil municipal de novembre.

Cette proposition est approuvée.

3) ETUDE DE DEVIS

3-1) DEVIS JVS MAIRISTEM : Fournisseur de logiciels mairie

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis de JVS MAIRISTEM pour la signature électronique et la transmission dématérialisée des actes et actes budgétaires pour un montant TTC de 1429.20€ dont 451.20€ de maintenance annuelle, 618€ de maintenance pour 3 ans et 360€ de frais d'installation.

3-2) DEVIS CH1 : Mise à jour du site internet

Suite à des soucis dans la mise à jour du site, Marie KIRCHNER propose que le conseil se donne un mois de réflexion pour juger s'il est opportun ou non de solliciter la société CH1 pour que les informations mises en ligne soient bien reprises intégralement sur le site.

4) ELECTIONS REGIONALES DES 06 ET 13/12/2015

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

06/12/2015

De 8h à 10h30 : Georges DOUAT, Nathalie FAGNENT, Michaël TARDIF

De 10h30 à 13h : Yves SIMON, Dalila BRISSET, Serge LESVENTES

De 13h à 15h30 : Hubert DUBOST, Céline OLIVIER, Jean LECOSTEY

De 15h30 à 18h : Didier LE BEL, Sophie BONNISSANT, Christelle HELYE, Eric HUREL

13/12/2015

De 8h à 10h30 : Didier LE BEL, Michaël TARDIF, Yves SIMON

De 10h30 à 13h : Yves SIMON, Dalila BRISSET, Serge LESVENTES

De 13h à 15h30 : Hubert DUBOST, Nathalie FAGNENT, Céline OLIVIER, Jean LECOSTEY

De 15h30 à 18h : Christelle HELYE, Sophie BONNISSANT, Eric HUREL

5) MAISON NATALE DE JEAN FRANCOIS MILLET

5-1) ANIMATIONS

M le Maire informe le conseil municipal du planning des animations prévues à la Maison MILLET pour l'année 2016 :

Animations contées avec l'association Antirouille, ateliers avec Mme Dominique AVOINE : Mille et un galets et Millet en boîtes, intervention musicale de Yannick BONNISSANT dans le cadre de la Nuit des

[Tapez ici]

Musées, et spectacle, dont la date reste à déterminer : probablement juillet ou août 2016, avec le groupe « Les filles du bord de scène ».

Le conseil municipal prend note et décide, à l'unanimité, de reporter en 2016 le même budget qu'en 2015 pour la tenue de toutes ces manifestations.

5-2) DROITS D'ENTREE DE LA MAISON MILLET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de modifier le tarif des droits d'entrée de la Maison Millet de la façon suivante :

Tarif pour les classes : 70€ par classe (identique au tarif appliqué par le Manoir du Tourps),

Tarif Individuel : 4.50€ au lieu de 4.20€ (identique au tarif appliqué par le conseil départemental).

5-3) VIREMENTS DE CREDITS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les virements de crédits suivants pour le versement de la TVA :

Chapitre 011

Article 658 : +1.12€

Article 6078 : -1.12€

6) QUESTIONS DIVERSES

6-1) COMMISSION « Communication Culture »

Marie KIRCHNER informe le conseil municipal de l'avancée du flash info de Novembre et Décembre 2015 qui sera distribué très prochainement dans chaque boîte aux lettres.

Concernant l'agenda des manifestations, les dates suivantes sont à retenir :

Le 08/11 : Repas des aînés organisé par la commune,

Le 22/11 : thé dansant organisé par l'ALSH,

Le 28/11 : les enfants ont du cœur organisé par l'ALSH,

Le 09/12 : Noël des enfants non scolarisés organisé par la commune,

Le 05/12 : balade nocturne organisée par Les Haguards dans le cadre du Téléthon,

Le 11/12 : soirée cinéma organisé par l'ALSH,

6-2) COMMISSION « Fêtes et cérémonies »

Christelle HELYE rend compte de la réunion de la commission qui a travaillé sur l'organisation du repas des aînés. Le traiteur de la Roseraie a été retenu par la commission, reste à définir plus précisément le menu. Le conseil municipal approuve ce choix.

Les membres du conseil sont invités à venir aider pour la mise en place des tables et la préparation des toasts.

6-3) ALSH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le remboursement des frais d'inscription d'un enfant au stage poney prévu, par l'ALSH pendant les vacances d'été d'un montant de 50€ : l'enfant n'ayant pu s'y rendre pour des raisons de santé.

6-4) INDEMNITE DU RECEVEUR

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19/11/1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités

[Tapez ici]

territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Décide :

de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil, et

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Kristell COLIN, Receveur municipal,
- D'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires à Mme COLIN pour les années à venir.

6-5) TRAVAUX BATIMENTS

Yves SIMON fait un point sur les travaux en cours :

Travaux du logement situé au-dessus du groupe primaire : un devis est en attente pour la maîtrise d'œuvre des travaux, trois autres devis sont en mairie, cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Pignon du Logement du presbytère : La publicité pour les travaux de piquetage du pignon prescrits par les services des bâtiments de France est lancée. Les offres doivent être remises en mairie pour le 30/11/2015.

EGLISE :

Sacristie : Les devis pour le changement des fenêtres ont été transmis pour validation auprès des services des bâtiments de France.

Fonds baptismaux : Afin de pouvoir entreprendre des travaux sur ce mobilier, des photos ont été transmises au conservateur des objets des antiquités et objets d'art pour obtenir des conseils quant aux travaux à entreprendre et aux entreprises à solliciter.

6-6) PROCHAINE REUNIONS DE COMMISSIONS

Commission « Communication Culture » et Commission « Voirie-Assainissement-EP-EU » : 18/11/2015 à 18heures pour inventaire des enseignes des gites et commerces de la commune à mettre en place sur les poteaux prévus à cet effet.

Commission « Communication Culture » : le 26/11/2015 à 20 heures pour la préparation du bulletin municipal.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 23/11/2015 à 20 heures

Nombre de membres du conseil municipal : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 15/10/2015

Date d'affichage : 28/10/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29/10/2015
et publication du 29/10/2015